



Harcelement de l'entreprise contentia (huissier)

Par **lomondais eric**, le **17/06/2008** à **14:55**

Bonjour,

je vous ecris car je suis harceler par le meme huissier de chez contentia , alors que comme convenus je paye tous les mois.

je paye la somme de 50 euros tous les 10-14 du mois pour regler une somme globale de 850 euros.

et tous les mois la société contentia me telephone , et je me fais engueuler , presque insulter par cette société pour n'importe quelle raison, un leger retard de 1 jour , ou il veulent augmenter la somme tous les mois , , mais ce n'est pas leurs demarches qui me gene ,c'est qu il le font toujours avec mépris , insultes , et médisances.

il on un langage de vendeur de poisson, on croirai etre revenus a l'age du bronze.

deja il ya t'il une personne qui peut me renseigner sur la société contentia , est t'elle effectivement agrementer pour faire leurs demarches en tant que huissier?
car leur mediocrité professionnel me font avoir des doutes.

je vous en remercie d'avance

Par **jeetendra**, le **17/06/2008** à **15:04**

bonjour, la société contentia est une société de recouvrement de créances notamment par téléphone, ils n'ont pas le droit de servir du titre et de la fonction d'huissier sous peine de poursuite pénale, cordialement

Par **lomondais eric**, le **17/06/2008 à 18:00**

Bonjour et merci pour votre réponse,

une dernière question:

Donc la société contentia na même pas le droit de me demander de l'argent tous les mois , il faut que ce soit une injonction d'un huissier ?

Par **justice59**, le **02/05/2012 à 20:44**

la société CONTENTIA a parfaitement le droit de réclamer une créance impayée. Surtout si il y a un Titre exécutoire rendu par un Tribunal.

Par contre rien de justifie le fait d'être méprisant.

Mais effectivement lors d'une prise d'accord des dates doivent être respectées car ils passent les dossiers en commission judiciaire pour ensuite les transférer en procédure d'exécution chez un huissier de justice.

Ils ne sont pas très fin mais ce ne sont pas des bêtises ce qu'ils racontent.

J'en sais quelque choses puisqu'en tant qu'avocat je suis régulièrement confronté à ce genre de maison de recouvrement.

Cordialement

Par **kether**, le **08/10/2015 à 16:42**

justice 59 travaille pour Contentia. Non, Contentia n'a absolument aucun droit. tout doit se faire par écrit.ils utilisent des méthodes illégales. Ce sont des sous-crevures qui n'y connaissent absolument rien en droit et il faut systématiquement porter plainte contre eux pour insultes, harcèlement, faux et usage et faux. Ils utilisent des titres qu'ils n'ont pas. Seule la décision d'un tribunal peut éventuellement vous contraindre plus ou moins a vous faire payer, mais si Contentia à utilisé la moindre méthode illégale il FAUT leur faire un procès. ils ne mérite AUCUN égard, ne leur répondez jamais, ils sont totalement dans l'illégalité. Ils utilisent des méthode de pression psychologiques pour vous réclamer ce qu'ils n'ont pas le droit de vous réclamer, jamais. Ne traitez qu'avec l'entreprise avec laquelle vous avez des difficultés et la justice, la vrai. Le médiateur de l'énergie, le juge de proximité, le défenseur de la république dont vous trouverez les coordonnées sur internet. Ne prêtez aucunes attention a ce qu'ils disent tout est faux et usage de faux, harcèlement, intimidation passible de peines assez

lourdes.